



Association suisse des photographes et cinéastes naturalistes

Schweizerische Gesellschaft der Naturfotografen

www.aspn.ch

Règlement interne

Préambule

Le présent règlement interne est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association. Le comité adapte si nécessaire le règlement interne et en informe l'assemblée.

Code d'honneur

En tant que membre de l'ASPN, je m'engage sur l'honneur :

- à me conformer strictement aux lois et prescriptions qui me seront données par les responsables de réserves naturelles et par les propriétaires de terrains ;
- à ne pas pénétrer dans les endroits qui me seront signalés comme interdits, à respecter la nature sous toutes ses formes ;
- à ne pas causer des dégâts aux cultures, aux forêts et à la flore en général ;
- à ne pas entreprendre d'actions qui compromettent la vie des animaux, particulièrement pendant la période de reproduction, ou la survie d'une espèce ;
- à toujours me comporter en véritable ami de la nature.

Rôles du comité

Le comité propose un président, un vice-président, ainsi qu'un secrétaire et un trésorier. En cas d'absence du président, le vice-président est chargé des mêmes devoirs et responsabilités que le président.

Président

- assure le vécu et le suivi de l'association ;
- représente l'association à l'extérieur de celle-ci. (milieux naturalistes et photographiques) ;
- préside les comités, les rencontres et les assemblées ;
- établit l'ordre du jour des comités et des assemblées, d'entente avec les membres du comité ;
- convoque le comité ;
- transmet les demandes de candidature au secrétariat en vue d'envoyer un dossier ;
- Le président peut requérir l'aide des membres du comité pour le seconder dans certaines tâches.

Vice-président

- assure l'intérim en cas d'absence du président.
- seconde le président dans son travail, et à sa demande le remplace dans les tâches de présidence des rencontres (comité, assemblées, ...).

Secrétaire

- assure le travail administratif de l'association ;
- rédige les procès-verbaux du comité et des assemblées.
- prépare la convocation pour les assemblées, en collaboration avec le président ;
- envoie les procès-verbaux au comité ;
- envoie la convocation et les informations aux membres pour les assemblées ;
- prépare et envoie les dossiers de candidature ;
- tient à jour et archive les documents reçus et envoyés.

Trésorier

- recueille et gère les fonds et ressources de l'association ;
- tiens le livre-journal de caisse ;
- effectue le rapport financier au moins une fois par an, lors de l'assemblée générale ;
- présente un budget prévisionnel pour chaque exercice ;
- informe le comité de la situation financière.

Assesseurs

Les autres membres du comité peuvent prendre en charge les tâches suivantes :

- candidature des nouveaux membres ;
- concours interne ;
- site internet ;
- rédaction et coordination du bulletin de liaison ;
- stages et autres activités techniques ;
- relations internationales et correspondant IFWP ;
- abonnements, revues et circulation (envois).

Appel d'images

Avec l'évolution constante des médias, les conditions d'utilisation changent régulièrement. Il n'est ainsi pas possible de définir de façon exhaustive les conditions d'utilisation (droit d'auteur, copyright) des illustrations. Il incombe à chaque auteur de prendre connaissance des conditions particulières de chaque manifestation pour laquelle il fournit ses illustrations.

Dans la mesure du possible, le comité transmettra les conditions d'utilisation lors de l'appel d'images.

Concours interne

Le jury place le critère esthétique au premier plan tout en privilégiant les photographies prises en pleine nature, car il considère le bien-être du sujet comme primordial.

- le concours interne a lieu chaque année et les résultats sont proclamés lors de l'assemblée générale ;
- il est ouvert à tous les membres de l'association présents à l'assemblée générale ;
- le thème est choisi lors de l'assemblée générale précédente ;
- sont admis 3 images au maximum par candidat, non encore présentées dans un concours de l'association ;
- l'image présentée devra être conforme à la prise de vue originale, sans ajouts ou retraits d'éléments à la scène photographiée, sans trucages ou autres techniques visant à modifier profondément l'image ;
- les œuvres sont à donner à l'organisateur de l'assemblée générale avant le début de celle-ci ;
- la présentation obligatoire des images est la suivante :
 - format : 30 cm au maximum dans la plus grande dimension ;

- tirages sans marge, ni encadrement, ni support.
- le jury est choisi par le comité ou l'organisateur et les décisions du jury sont irrévocables ;
- le palmarès sera lu après l'assemblée générale de septembre ;
- le comité récompense les photos primées ;
- le jury, le comité et le responsable de l'organisation se réservent en tout temps le droit de demander les fichiers originaux des images primées aux fins de vérification;
- toute photo contrevenant à notre code d'honneur ou à ce présent règlement sera exclue ;
- le comité pourra également prendre des mesures appropriées contre le photographe indélicat ;
- les membres qui ont une image primée s'engagent à la fournir au format numérique JPG de 800 pixels dans la plus grande dimension au responsable du site internet, ceci afin d'illustrer la galerie du concours interne ;
- le comité ajoute que le jury recevra en plus de ce règlement une copie de notre code d'honneur.

Candidature

En complément des conditions reprises de l'article 17 des statuts, le candidat doit tenir compte des points suivants :

- la demande d'adhésion doit contenir :
 - un échantillon de 25 images au format JPG en 2'000 px dans la plus petite dimension ;
 - une courte biographie, le matériel utilisé et les conditions de prise de vue.
- la connaissance de la nature et le comportement sur le terrain :
 - les images doivent présenter des sujets différents ;
 - elles ne doivent pas représenter des animaux photographiés dans des zoos ou des parcs animaliers.

Champ-Pittet, le 3 septembre 2011

Le président: Alain Vaney

Le comité: Pierre-Alain Devaud
 Eric Dragesco
 Paul Monnerat
 Jean-Lou Zimmermann